

**Conseil communal
Echandens**

Procès-verbal de la séance du 24 juin 2019

Ordre du jour :

Appel

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 mai 2019 ;
3. Préavis N° 04/2019 – Rénovation du Château ;
4. Préavis N° 05/2019 – Comptes et gestion 2018 ;
5. Élection du Bureau du Conseil communal :
 - a. du Président ;
 - b. du 1^{er} Vice-Président ;
 - c. du 2^{ème} Vice-Président
 - d. des scrutateurs ;
 - e. des scrutateurs suppléants
6. Communications municipales ;
7. Communications du Bureau ;
8. Divers et propositions individuelles ;

Le Président, M. Daniel Dietrich, ouvre la séance à 20h précises en saluant les membres de la Municipalité, les Conseillères et Conseillers, la presse et le public. Il constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée, conformément à l'art. 49 du Règlement du Conseil communal.

Il annonce l'absence des personnes qui se sont excusées pour la séance, soit :

Mme Amélie Gilliéron, Céline Horisberger et MM. Hans Bachmann, Jean-Marc Bridy, Etienne Bohner, Fabien Descoeurdes, Philippe Diserens, Yann Gyger, Loïc Maillefer, Jean-François Martin, Jean-Nicolas Muff, Davide Piras, Ramiro Rodriguez, Dominique Tavel, M. François Vogel.

Appel

La secrétaire procède à l'appel qui fait ressortir la présence de 44 membres du Conseil. Le quorum étant atteint, conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Arrivée tardive de M. Philip Morel, ce qui amène le nombre de conseillers présents à 45 membres.

1. Adoption de l'ordre du jour

M. Daniel Dietrich demande à l'assemblée si l'ordre du jour suscite des commentaires. Cela n'étant pas le cas, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du Procès-verbal de la séance du 27 mai 2019

M. Daniel Dietrich apporte une petite correction à la page 144, 4^{ème} paragraphe avant la fin. Le libellé correct est « M. Edy Bridy suggère ... » au lieu de « M. Jean-Marc Bridy suggère ». Il demande s'il y a d'autres remarques concernant ce PV, ce qui n'est pas le cas. Le PV du 27 mai 2019 ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

3. Préavis N° 04/2019 – Rénovation du Château

M. Daniel Dietrich passe la parole à M. Eric Maillefer, municipal responsable du préavis, qui ajoute deux précisions :

- suite aux séances des commissions, la Municipalité a continué de travailler avec le bureau d'architecture et de nombreuses soumissions ont été faites par rapport au poste relativement important de la rénovation du château.
- précise que pour le montant des honoraires des architectes et ingénieurs, il s'agit d'une enveloppe. Ils travaillent néanmoins à l'heure et la facture sera basée sur les heures effectuées.

M. Daniel Dietrich passe la parole à Mme Doris Laydu, Présidente de la commission d'objet, chargée du préavis, qui n'a rien à ajouter à son rapport. Aucun autre membre de la commission ne souhaite s'exprimer.

M. Daniel Dietrich passe la parole à M. Christian Zünd, Président de la commission des finances, qui n'a rien à ajouter à son rapport. Aucun autre membre de la commission ne souhaite s'exprimer.

M. Daniel Dietrich ouvre la discussion sur le préavis N° 04/2019.

M. Luc Martin rappelle que dans les documents reçus pour ce préavis, le sujet de l'amiante n'est abordé ni dans le préavis, ni dans les rapports des commissions. Cela l'interpelle car l'amiante peut se trouver dans toute démolition. Le risque d'intoxication existe tant pour les ouvriers que pour les locataires. Est-ce qu'un diagnostic amiante a été fait avant la présentation du préavis ? Si oui, quel est le résultat ?

M. Eric Maillefer répond que la Municipalité y a pensé et en a discuté avec l'architecte, mais indique que le seul risque qui pourrait exister est au niveau du carrelage, ce qui ne concerne qu'une salle de bain. L'architecte en est conscient et fera le nécessaire pour qu'une détection d'amiante ait lieu.

M. Luc Martin recommande à la Municipalité de faire effectuer un constat par un bureau agréé, afin d'éviter tout problème par la suite.

M. Eric Maillefer prend acte.

M. Thierry Lambelet est surpris qu'il n'y ait pas mention de CFC 225, colonnes de chute salles de bain et cuisines, ni CFC, 244, ventilation dans le budget. Il trouve le montant concernant l'électricité assez faible, et espère que cela tienne la route.

M. Eric Maillefer répond qu'il y aura très peu de chose au niveau électricité, il estime que le montant est suffisant.

Thierry Lambelet demande ce qu'il en est de la ventilation de cuisine, par exemple.

Eric Maillefer répond qu'il s'agit d'un remplacement de meubles de cuisine et qu'aucune ventilation supplémentaire ne sera ajoutée.

Plus personne ne demandant la parole, M. Daniel Dietrich clôt la discussion et lit les conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal N° 04/2019
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier l'objet
- vu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE (41 OUI - 3 ABSTENTIONS)

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 605'000.-- pour les transformations et réfections intérieures et extérieures du Château, ainsi que pour la mise en conformité des conduites EU/EC,
- d'autoriser la Municipalité à souscrire un emprunt pour tout ou partie de l'investissement et/ou de prélever ce montant sur nos liquidités,
- d'amortir cette somme sur un délai maximum de 20 ans et/ou de prélever tout ou partie sur un Fonds et/ou une Réserve,
- d'adapter en conséquence les montants budgétaires annuels pour l'entretien du Château.

4. Préavis N° 05/2019 – Comptes et gestion 2018

M. Daniel Dietrich propose de mettre en discussion dans un premier temps le rapport de gestion 2018 puis les comptes 2018. Il sera ensuite passé au vote sur le préavis N° 05/2019 qui traite l'ensemble des documents. Concernant le rapport de gestion, il passe la parole à M. Jerome De Benedictis, Syndic qui n'a rien à ajouter au rapport de gestion 2018.

M. Daniel Dietrich passe la parole à M. Francisco Ruiz, Président de la Commission de Gestion, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Daniel Dietrich invite les autres membres de la commission de Gestion à s'exprimer puis ouvre la discussion sur le rapport de gestion 2018.

M. Luc Vittoz estime que le montant de CHF 7039.47 à la page 48, concernant le véhicule Mobility semble très élevé par rapport aux chiffres des années précédentes.

M. Jerome De Benedictis explique qu'il y a eu une modification dans la méthode de facturation en cours d'année. Il s'agit pour 2018 d'une année charnière, à double méthode de facturation, qui présente un léger désavantage pour la Commune par rapport à l'année précédente. Lesdites conditions ont changé au niveau national, sans que la Commune ait pu se prononcer. Il s'agit là d'une facturation en amont et non pas en fin d'année. C'est une question de nivellement dans le temps.

M. Luc Vittoz le remercie et se réfère à la page 12 du rapport de la Commission de gestion, qui explique le détail du montant et le nombre de réservations. Il suggère de rajouter une ligne avec les précisions données par le Syndic afin d'expliquer le montant si élevé.

Plus personne ne demandant la parole, M. Daniel Dietrich clôt la discussion sur le rapport de gestion et passe aux comptes 2018. Il passe en revue différentes pages et s'arrête sur les différents postes de bilan de manière plus détaillée.

M. Luc Vittoz rappelle que le rapport de la commission des finances mentionne que la page 16, corrigée, sera distribuée aux membres du Conseil.

M. Daniel Dietrich en convient et précise que deux colonnes sont inversées et que la page 16 devrait être distribuée.

M. Jerome De Benedictis répond qu'il était prévu que les Conseillers la reçoivent mais qu'elle n'est pas disponible ce soir. Il demande si les conseillers désirent la recevoir ou si cela leur convient d'inverser les deux colonnes en question sur le graphique.

M. Daniel Dietrich estime que le document officiel doit être corrigé, mais propose que pour les conseillers, le fait d'inverser les colonnes devrait être suffisant.

M. Jerome De Benedictis le remercie.

M. Daniel Dietrich continue avec la lecture du Bilan.

M. Pierre Etter intervient concernant le poste 610.3525.00, *Police cantonale et Assistant sécurité publique* et demande s'il s'agit bien de la visite mensuelle de la gendarmerie et de M. Steinmann. Est-il possible de découper le poste en deux postes distincts ?

M. Jerome De Benedictis répond que cela n'est pas possible pour des questions de protection de la personnalité, car il n'est pas autorisé de révéler le salaire d'un employé en ajoutant une ligne qui lui est dédiée.

M. Daniel Dietrich procède avec les comptes par nature, page par page et le bilan simplifié et demande s'il y a des questions. Cela n'étant pas le cas, il passe la parole à M. Jerome De Benedictis qui procède, en accord avec la commission des finances, à une présentation facilitant la lecture des comptes. (Ndlr : Ladite présentation sera transmise aux Conseillers pdf par email).

M. Daniel Dietrich passe la parole à M. Christian Zünd, Président de la commission des finances qui n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Daniel Dietrich salue l'évolution dans la présentation des comptes qui est plus claire.

M. Pierre Etter demande comment optimiser, comment diminuer les deux charges principales qui sont la péréquation et la facture sociale.

M. Jerome De Benedictis répond que la facture sociale et la péréquation horizontale sont liées à la valeur du point d'impôt ou à la valeur du point d'impôt par habitant. Il est impossible de jouer avec le point d'impôt par habitant. La redistribution se fait en fonction de la population et des dépenses thématiques. La question est extrêmement compliquée et dépend également des 308 autres communes du Canton.

M. Pierre Etter le remercie de ces précisions. Il revient sur le fait d'avoir construit beaucoup de logements pour étudiants sans revenu et demande s'il est possible de chiffrer l'impact que cela a eu sur les charges.

M. Jerome de Benedictis répond que cela a fait diminuer la valeur du point d'impôt par habitant. Mais il a également évolué dans les 308 autres communes du Canton et il est

donc impossible de dire qu'elle est l'impact d'Echandens du moment que ces montants sont ramenés à tous ceux des autres communes.

M. Daniel Dietrich passe parole à Christian Zund, Président de la Commission des Finances qui n'a rien à ajouter à son rapport. M. Daniel Dietrich invite les autres membres de la Commission des Finances à s'exprimer, puis met en discussion le préavis N° 05/2019.

Personne ne demandant la parole, M. Daniel Dietrich clôt la discussion et lit les conclusions dudit préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

Après avoir pris connaissance :

- des comptes,
- du rapport de gestion de la Municipalité,
- du rapport de la Commission de gestion,
- du rapport de la Commission des finances,

DECIDE A L'UNANIMITE

1. d'accepter les comptes 2018 de la bourse communale, ainsi que les comptes de fonctionnement et les bilans tels qu'ils sont présentés,
2. de donner décharge de son mandat à la Commission de gestion et à la Commission des finances,
3. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2018.

M. Daniel Dietrich remercie les différentes commissions du travail effectué.

5. Election du Bureau du Conseil communal

M. Daniel Dietrich procède à la lecture des articles 11 et 12 du Règlement du Conseil communal qui traitent de ce point. Il passe ensuite la parole à Mme Muriel Andrey, 2^{ème} Vice-Présidente pour l'élection du Président.

Mme Muriel Andrey propose la candidature de M. Daniel Dietrich à sa propre succession. M. Daniel Dietrich accepte d'être candidat. Il n'y a pas d'autres candidats et comme le permet le règlement, M. Daniel Dietrich est élu tacitement par acclamation.

M. Daniel Dietrich présente la candidature de M. Jean-Nicolas Muff comme premier Vice-Président. M. Jean-Nicolas Muff, absent, a accepté préalablement d'être candidat. Il n'y a pas d'autres candidats et M. Jean-Nicolas Muff est élu tacitement par acclamation.

M. Daniel Dietrich présente la candidature de Mme Muriel Andrey comme deuxième Vice-Présidente. Mme Muriel Andrey, accepte d'être candidate. Il n'y a pas d'autres candidats et Mme Muriel Andrey est élue tacitement par acclamation.

Les scrutateurs titulaires, MM. Jean-François Martin et Fabien Descoedres, absents aujourd'hui, ont acceptés préalablement d'être candidats à leur propre réélection. M. Daniel Dietrich demande s'il y a d'autres candidats.

M. Jacques Perrinjaquet intervient en soulignant que le poste de scrutateur et scrutateur suppléant est un poste d'observation privilégié pour apprendre le fonctionnement du

Bureau et du Conseil communal. Même s'il n'y a pas de limite dans le temps pour ces postes, il trouve dommage de réélire plusieurs fois de suite les mêmes personnes à ces postes. C'est particulièrement dommage pour les jeunes conseillers qui pourraient avoir envie de faire partie du Bureau. Il propose donc de voter à bulletins secrets. Lui-même votera blanc, non pas contre les personnes en place mais pour signifier que ces places doivent être ouvertes à tous.

M. Daniel Dietrich le remercie en prenant note. Il estime néanmoins que ce message s'adresse aux Conseillers. Il convient que ces postes sont très intéressants pour observer le fonctionnement du Conseil communal. Si les Conseillers le désirent, l'élection se fera par bulletin secret. Il pose la question à l'assemblée si le vote à bulletins secrets est souhaité pour les postes de scrutateurs et scrutateurs suppléants : la majorité des Conseillers sont contre cette proposition. M Daniel Dietrich re-propose donc les candidatures des scrutateurs sortants et demande une nouvelle fois s'il y a d'autres candidats.

M. Luc Martin s'appuie sur le règlement du Conseil communal qui stipule que pour un nombre de candidats égal au nombre de sièges à repourvoir, l'élection peut se faire tacitement. Tout en partageant le fond du propos de M. Jacques Perrinjaquet, il insiste à ce que le règlement soit appliqué. Ou alors, il faut modifier le règlement du Conseil communal pour faire intervenir le vote à bulletins secrets ou même stipuler qu'il faut au moins trois candidats pour deux postes.

M. Daniel Dietrich le remercie et veillera à ce que l'année prochaine d'autres Conseillers soient approchés pour être candidats. C'est également aux Conseillers de déclarer leur intérêt.

M. Pierre Etter propose suite aux remarques de M. Jacques Perrinjaquet de changer le règlement pour qu'un scrutateur ne puisse fonctionner que deux ans au maximum.

M. Daniel Dietrich répond que pour changer le règlement, une proposition doit être faite dans ce sens et, le cas échéant, il en sera discuté au prochain Conseil communal. Il revient sur l'élection des scrutateurs et propose de les élire tacitement, ce qui est fait par acclamation.

M. Daniel Dietrich passe à l'élection des scrutateurs suppléants et propose les candidatures des scrutateurs suppléants sortants, Mme Catherine Paganuzzi et M. Claude Bucher qui acceptent d'être candidats. Il n'y a pas d'autres candidats et ils sont élus tacitement par acclamation.

6. Communications municipales

M. Eric Maillefer :

1. Tennis Club La Venoge

Le projet de rénovation du Club House, piloté par le bureau PAT Architecte, est à bout touchant. Ce projet a été élaboré par la Municipalité en collaboration avec le comité du Tennis Club. La mise à l'enquête aura lieu très prochainement. Nous vous tiendrons évidemment informés de l'évolution de ce dossier.

2. Cabinet médical

Le Dr Dunand, fondateur du cabinet médical à Echandens, prendra sa retraite, bien méritée, au courant du mois d'août prochain. La Municipalité remercie chaleureusement le Dr Dunand pour l'immense service fourni à la population de notre village durant ces nombreuses années. Pour lui succéder, une nouvelle médecin, la Dresse Rotaru intégrera le cabinet à mi-août.

Avant cela, quelques travaux de rafraîchissement et d'amélioration auront lieu dans ces locaux, notamment l'installation de lavabos dans les salles d'examens, réfection de parquets et de peinture.

3. Personnel

Le service de voirie et des espaces verts a engagé Mme Léa Laterali comme apprentie horticultrice-paysagiste au 1^{er} août de cette année. Ayant fait l'impasse l'an dernier pour cause de déménagement et de travaux dans ce service, la Municipalité se réjouit de pouvoir continuer dans sa politique formatrice pour les jeunes.

4. Renaturation de la Venoge : présentation transmise aux Conseillers par email

M. Christian Müller :

1. Rte Gare et Bremlens

Le dossier du projet de réaménagement de la route de la Gare et de la route de Bremlens sera déposé à l'enquête dans le courant du mois d'août. Suivront les étapes de mise en soumission et d'établissement du préavis municipal.

Le début de l'exécution des travaux devrait se faire dans le premier semestre 2020.

2. Éclairage public et Jointolement de la place du Saughey

La mise en place des appliques dans le passage Diserens a pris un petit peu de retard suite à un problème technique, une partie de ces dernières seront mises en place d'ici la fin de cette semaine.

La dernière partie des travaux concernant la place pavée aura lieu la deuxième quinzaine du mois de juillet et non celle du mois de juin comme je vous l'avais annoncé lors du dernier conseil.

3. ERM

La révision du plan général d'évacuation des eaux intercommunales communément appelé « PGEEi », a été signée par la Cheffe du Département la semaine dernière. La mise à l'enquête sera déposée à la fin du mois de juin, à savoir vendredi. Suivra le préavis municipal en vue des travaux.

Mme Katharina Zurn :

1. Aide humanitaire

La commission aide humanitaire s'est réunie le 05 juin 2019 au Château et a décidé de soutenir les projets suivants :

	CHF
1) Centre pour la Promotion de la Santé, Kangu (RDC)	2'000.00
2) FEDEVACO, Enfants des Collines, Bénin	4'600.00
3) Sentinelles, Programmes Noma au Burkina Faso et au Niger	5'000.00
4) Fair Future Foundation, Hôpital en Indonésie	5'000.00
TOTAL	16'600.00

M. Jerome De Benedictis

1. Grand-Pré

L'atelier participatif du lundi 2 septembre, annoncé lors de la précédente séance du Conseil Communal, est annulé. La Municipalité a souhaité obtenir d'avantage d'informations dans la part des Autorités Cantonales avant de discuter le sujet avec le Conseil Communal. Une nouvelle date sera fixée et communiquée au Conseillers et Conseillères dès que possible.

7. Communications du Bureau

Commission : M. Daniel Dietrich débute les communications du Bureau par un point de situation sur le rôle des commissions. Il rappelle avoir été président de la Commission des Finance et il arrivait fréquemment que les présidents des commissions d'objet et lui-même discutent des préavis. Ceci parce que la Commission des Finance jugeait le projet en lui-même et la Commission d'objet analysait les finances du projet. Cela pouvait créer des problèmes de rédaction des rapports et d'implication des deux commissions.

Même si tout n'est pas écrit dans le règlement, il rappelle que le rôle des commissions est régi par les articles 37 à 48 du règlement du Conseil communal. Ledit règlement reprend en grande partie les termes de la loi cantonale sur les Communes. Il donne lecture du paragraphe concernant la Commission de Gestion, de la Commission des Finances, des Commissions ad hoc.

Il souhaite partager une interprétation des descriptions de ces Commissions. Dans le cas d'un préavis municipal, la Commission ad hoc ou thématique examine si le projet de la Municipalité fait sens et s'il est nécessaire ou utile pour le bon fonctionnement de la Commune. Elle prend également connaissance du crédit demandé. Pour ce même préavis, la Commission des Finance examine si le crédit demandé est envisageable, compte tenu de la santé financière de la Commune. Elle analyse également les différents postes du devis. Ces deux Commissions ne sont pas des maîtres d'œuvre, rôle qui incombe à la Municipalité. Si le préavis est accepté, il est du devoir de la Municipalité d'optimiser les dépenses, par exemple en demandant différentes offres. Ce n'est pas le rôle des Commissions de juger le devis. Ce sera ensuite à la Commission de Gestion de contrôler la qualité du travail de la Municipalité et de mentionner dans son rapport s'il y a divergence par rapport au mandat qui lui a été donné.

Cela devrait clarifier le rôle du législatif et de l'exécutif et qui sera jugé par la Commission de Gestion et donc par le Conseil. Il invite aux questions et aux remarques.

M. Giovanni Dietler comprend que si la Municipalité dépense trop d'argent pour un projet, il est déjà trop tard pour intervenir. Il demande à quel moment il faut intervenir pour empêcher cela.

M. Daniel Dietrich répond que dans le cadre d'un préavis avec une enveloppe proposée, le Conseil accepte ou non l'enveloppe qui sera donnée à la Municipalité pour réaliser le projet. Il s'agit d'une question de confiance envers la Municipalité qui dépensera au mieux ce montant. Si la Municipalité exagère, c'est à la Commission de Gestion de le faire remarquer, même s'il est en fait déjà trop tard. Ce n'est pas le rôle de la Commission d'analyser tous les détails mais celui de la Municipalité. Le Conseil accorde ou non les moyens.

M. Eric Maillefer rassure le Conseil en précisant que la Municipalité passera devant le Conseil avant de dépenser des montants dépassant ce qui était prévu.

M. Youri Borboën précise que c'est le rôle du rapporteur des Commission de signaler d'éventuels points sensibles dans leur rapport, mais c'est le Conseil qui décide s'il veut accepter ou non le préavis.

M. Jacques Perrinjaquet est d'accord avec M. Youri Borboën, voire plus : le Conseil n'accorde pas d'argent si le préavis ne convient pas. Par contre, si le Conseil a accepté le préavis, la Municipalité a une marge de manœuvre. La Commission de Gestion estimera le travail après, en soulevant d'éventuels manquements de la Municipalité dans leur Rapport de Gestion. Cela ne va pas plus loin, ce sont les règles du jeu du législatif.

M. Philippe Morel demande si la Commission de Gestion a le droit de demander tous les devis et évaluations.

M. Daniel Dietrich confirme et clôt discussion. Il précise qu'il répondra volontiers à d'autres questions lors de l'installation des commissions.

Prochain Conseil communal : Il rappelle que ce Conseil aura lieu le 7 octobre 2019 au Château de Lausanne. Il précise qu'il n'y aura pas la possibilité de vote électronique, cette option étant trop onéreuse.

Elections fédérales du 20 octobre 2019 : Le Bureau électoral doit être élargi pour cette occasion. Il faudra encore environ 10 personnes supplémentaires. Il remercie les Conseillers de s'annoncer à Mme Thérèse Maillefer.

9. Divers et propositions individuelles

M. Luc Vittoz revient sur le point soulevé par M. Fabien Descoedres lors du dernier Conseil communal concernant les conséquences de l'arrêt du Tribunal fédéral. Depuis, le Grand Conseil a proposé de repousser la décision du 1^{er} août au 1^{er} janvier prochain. Cela a été refusé. Il demande s'il y a du nouveau depuis le dernier Conseil par rapport à l'entente au niveau communal. Il demande si les prestations mises en place pour les sorties des écoles perdurent. Il sait que certaines associations intercommunales ont décidé de baisser les prestations.

Mme Katharina Zurn répond qu'il n'y a pas eu de réunions avec le bureau de l'entente depuis le dernier Conseil communal. Lors de la prochaine séance du bureau de l'entente, le budget sera discuté. Elle est persuadée que les bons montants seront trouvés avec les quatre Communes pour continuer les activités hors bâtiments.

M. Jerome De Benedictis intervient pour expliquer la situation du point de vue financier. Il estime que Mme la Conseillère d'Etat a de la chance qu'à Echandens il y ait un fonds concernant l'animation scolaire. Le Conseil d'Etat a mis en place la nouvelle réglementation, applicable dès le 1^{er} août, alors que les budgets sont déjà ficelés et que les Communes ne peuvent plus réagir. Il sera tenu compte de ce point lors de l'élaboration du prochain budget.

M. Dominique Bolomey désire remercier le Bureau pour l'organisation de la sortie du Conseil de samedi dernier.

La parole n'étant plus demandée, M. Daniel Dietrich invite la boursière à procéder au paiement des indemnités et clôt l'assemblée vers 21:40.

Le Président :



Daniel Dietrich



La Secrétaire :



Thérèse Maillefer